

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE D'ANGLIERS



PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n° 6.3.1 Note technique

Vu pour être annexé à la Délibération du :

Le Maire, Monsieur Didier TAUPIN

PLU	Prescrit	Débat PADD	Arrêté	Approuvé
Elaboration	2 décembre 2003	1 ^{er} mars 2005	14 février 2006	



INGENIERIE DEPARTEMENT TRAVAUX PUBLICS

S.A.R.L. au capital de 12 000 € - n° SIRET 381 934 512 00025 - Code APE 742C

10 rue Alfred Kastler - Les Minimes - 17000 La Rochelle - Tél. 05 46 34 25 69 - Fax 05 46 34 27 61

E.Mail : idthp@wanadoo.fr

Déchets

Le ramassage des ordures et des emballages recyclables est assuré en porte à porte, de façon hebdomadaire, par le SMICTOM.

Le traitement des ordures non valorisables par incinération est assuré par le SMICTOM au sein de l'usine d'incinération localisée à Surgères.

Un système de tri sélectif par apport volontaire au sein de colonne (verre et papier) a été mis en place sur la commune.

La collecte des bornes est assurée par la SARL CHEVALIER.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri de la Charente-Maritime implanté sur la commune de Salles-sur-Mer.

Il n'existe pas de déchetterie sur le territoire communal. La déchetterie la plus proche se situe sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis.

Assainissement

Conformément aux orientations définies par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une étude sur le zonage d'assainissement de la commune a été réalisée par le bureau d'études N.C.A sous le contrôle du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime.

Ce zonage a été approuvé après enquête publique par le Conseil Municipal le 4 mai 2004, lui conférant un caractère opposable au tiers.

L'implantation de la future unité d'épuration des eaux usées sur le territoire est prévue au Sud-Est du bourg d'Angliers.

Le système d'assainissement est géré par :
Syndicat des eaux Service Assainissement
ZI Ormeau de Pied
BP 517
Saintes

Eau potable

La commune d'Angliers est desservie en eau potable sur tout le territoire.
Elle est alimentée en eau potable par l'usine Sud Charente, sur la commune de Saint-Hippolyte et par la Vendée via le réseau primaire du Syndicat.

Le réseau est géré par :
RESE
sis à la ZI du Fief Girard
Aigrefeuille d'Aunis

